

SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE



Commune de Ploëzal



0 50 100 m



Réalisation : Guingamp-Paimpol Agglomération, Décembre 2023 ;
Source : Guingamp-Paimpol Agglomération, Edigéo 2021

Servitudes relatives à la conservation du patrimoine

Servitudes relatives à la conservation du patrimoine naturel

AS1 - Protection des points de prélèvements d'eaux destinés à l'alimentation des collectivités humaines :

Périmètre de protection immédiat

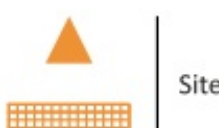
Périmètre de protection rapproché

Périmètre de protection éloigné

EL9 - Passage piéton sur le littoral

Servitudes relatives à la conservation du patrimoine culturel

AC1 - Monuments Historiques



Site

Périmètre de protection éloigné

AC2 - Monuments naturels et sites

Site classé

Site inscrit

AC4 - Patrimoine architectural et urbain

Servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique

INT1 - Voisinage des cimetières

PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles

EL8 - Centres de surveillance de la navigation, aux amers, aux feux et aux phares

Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements

Énergie

I3 - Protection des canalisations de transport de gaz

I4 - Protection des lignes électriques

Communications

EL11 - Interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des voies express et des déviations d'agglomération

T1 - Voies ferrées

T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement

T7 - Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement

(non cartographié sur le plan, implique tout le territoire en dehors de la servitude T5)

